Département de la Charen te-Marit ime

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN Séance du 12 Mars 1963

Répartition des Fonds de la Loi BARANGE

63021

Le douze Mars mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire , d'après convocations foites le 7 Mars 1963. The errores of the east o sent a

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU THE . L WIN DEAR LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, BOUCHET, GALLAND, GACHET, BUJARD, BETOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Corewil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimitédes suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour l'année 1961-1962, les crédits alloués à la commune s'élèvent à la somme de 38.620 francs .

· MANUALINE COLD COLD COLD

Conformément à la décision du Conseil Municipal, les Directeurs et Directrices d'Ecoles ont été invités à faire connaître leurs besoins sur la base de 5 francs par élève .

La Commission plénière réunie le 28 février 1963 a donné un avis favorable à la répartition suivante :

# 1/ Crédits affectés à la deuxième urgence:

- achat de matériel d'enseignement collectif

22.357 frs

2/ Crédits affectés à la Coopérative scolaire:

22.810 frs

3/ Crédits restant disponibles:

bedien latetents

38.620 - 22.810

15.810 frs

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les crédits affectés aux établissements scolaires sur les fonds provenant de la Loi BARANGE ,

VU l'avis de la Commission plénière en date du 28 février 1963. to the soften boy made by the house the second will have been I be also

### DECIDE .

Parks and the same of the country of the second section of the same of the sam

committee laure benefin new in best da 5 france

- d'utiliser comme suit les crédits provenant de la Loi BARANGE pour l'année 1961-1962 s'élevant à 38.620 francs.

lère urgence : utilisation du crédit disponible de 15.810 francs à titre de participation dans l'achat de classes préfabriquées pour la rentrée de septembre 1963 .

> 2eme urgence: Maté riel d'enseignement collectif : 22.357 francs Coopératives scolaires

of agellating religious of the malescape was tracked absolute to the control of t Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance .

timense 1961-1962, Les erectes allones a . no. my oga. Sc es compe at A Pour extrait conforme.

Salling of the San as Cook & as of the party of Adjoint Delegue,

Approuvé conformément à la délibération de la Commission Départementale en date du 27 Mai 1963

LA ROCHELLE, le 27 Mai 1963

Le Préfet Pr le Préfet et par Délégation L'Attaché, Chef du 2º Bureau Signé : Illisible.

wast off.

STATE OF THE STATE

M. MATRAS

POUR COPIE CONFORME

ROYAN, le 31 Mai 1963

Pr le Maire L'Adjoint Délégué. PREFECTURE

de la

CHARENTE - MARITIME

2º Division

2º Bureau

Caisse Départementale Scolaire

ANNEE 1963

COMMUNE de ROYAN

TABLEAU des BESOINS SCOLAIRES ( Loi du 28 Septembre 1951)

Allocation Scolaire 1961/1962 Montant de l'Allocation Scolaire : 38.620,00

	TV	Nature des besoins	Crédit affecté ou envisagé
Ière URGENCE	:	Financement de la part communale de cons- truction scolaire et réparation de bâti- ments existants subventionnés par l'Etat	15.810,00
2º URGENCE	:	Matériel d'enseignement collectif y compris matériel nécessaire à l'enseignement agri- cole scolaire.	
		Livres de bibliothèque, cartes murales, dis- ques, appareils de projection, films, tourne disques, matériel de sport, compendium, jeux matériel scientifique, rideaux, tableaux albums, pendules, dictionnaires, etc ( programmes par l'Inspection Académique)	22.357,00
URGENCE		Equipement et aménagement de locaux exis- tant en vue de l'enseignement ménager du travail manuel et des sciences et acquisi- tions destinées à améliorer l'hygiène et le confort des enfants (installations sanitai- res, lavabos, douches, etc)	néant
		Crédits affectés à la Coopérative Scolaire	40
		0,50 frs x 906 élèves	453,00
		Ecole Perpigna filles 350 175,00 Clairière garçons 285 142,50 Clairière filles 271 135,50	
		TOTAL GENERAL	38,620,00

### Fait à Royan, le

Le Maire

AVIS

de M. l'Inspecteur d'Enseignement Primaire

Favorable : Illisible

AVIS de Monsieur l'Inspecteur d'Académie

AVIS FAVORABLE à l'approbation
La Rochelle, le 14 Mai 1963
L'Inspecteur d'Académie
Pr l'Inspecteur d'Académie et p.o.
Le Secrétaire Principal

APPROUVE, conformément à la délibération de la Commission Départementale en date du 27 Mai 1963

LA ROCHELLE, le 27 Mai 1963

LE PREFET

Pr le Préfet et par Délégation, Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME Royan, le 31 Mai 1963 Pr le Maire L'Adjoint Délégué,